

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

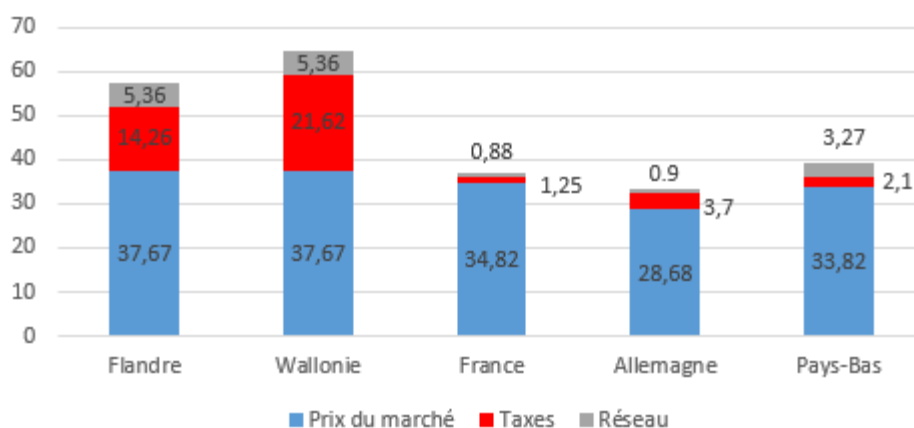
Moins de taxes sur l'électricité pour les entreprises dans nos pays voisins

Bruxelles, le 11 avril 2016 – Pour la quatrième fois, Deloitte a calculé, à la demande de Febeliec, les coûts de l'électricité payés par les entreprises industrielles en Belgique et dans les trois pays voisins. On constate des progrès dans certains domaines, mais les entreprises industrielles belges doivent encore toujours payer 16 à 40% de plus que la moyenne des pays voisins. Ce handicap est néfaste pour le climat d'investissement dans notre pays et pour la compétitivité de notre industrie en général, et donc pour l'emploi. Une norme énergétique s'avère donc, plus que jamais, nécessaire.

Selon l'analyse que Deloitte a effectuée pour Febeliec, les entreprises paient 6 à 11€/MWh de plus en Flandre et 7 à 18€/MWh de plus en Wallonie comparé à la moyenne des prix de l'électricité dans tous les pays analysés. Febeliec a analysé et interprété les résultats et a constaté que l'analyse diffère considérablement pour les différentes composantes du coût total de l'électricité (prix de l'électricité, coûts de réseau et taxes). Pour les entreprises intensives en énergie, la surcharge s'élève à des millions d'euros par an – un handicap qui ne peut être compensé dans un contexte de concurrence aiguë.

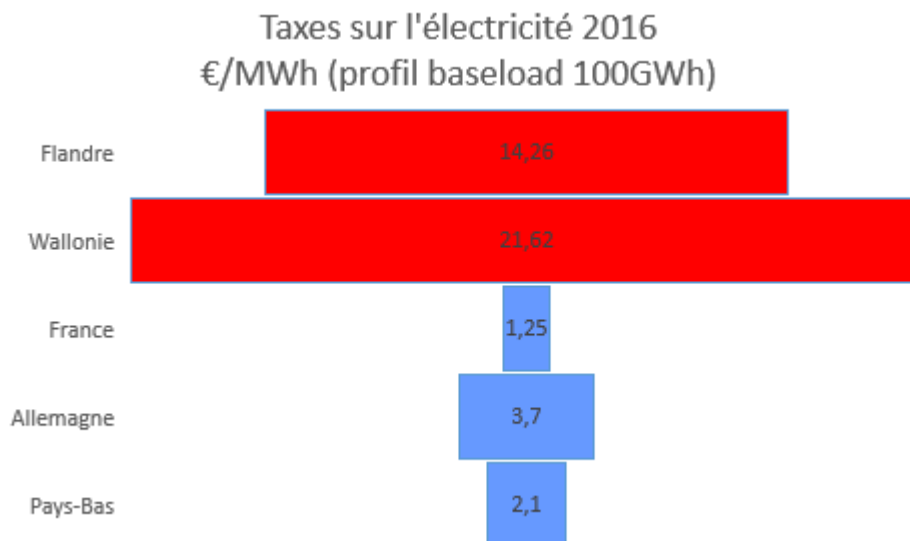
Le prix de l'électricité lui-même se situait tout au long de l'année 2015 à un niveau encore considérablement plus élevé que dans les pays voisins, ceci suite à l'indisponibilité prolongée des différentes centrales nucléaires et à un manque de capacité d'importation aux moments de pointe. Vers la fin de l'année, suite à l'annonce du redémarrage de Doel 3 et de Tihange 2, et suite au prolongement de la durée de vie de Doel 1 et de Doel 2, les prix belges ont évolué rapidement pour rejoindre la moyenne des pays voisins. Bon nombre d'entreprises avaient toutefois, à ce moment-là, déjà conclu des contrats pour 2016 et continueront donc à subir ce handicap de prix durant plusieurs trimestres, voire même toute l'année.

Composition du prix de l'électricité 2016
€/MWh (profil baseload 100GWh)



En ce qui concerne les coûts de réseau, les tarifs d'Elia restent globalement compétitifs par rapport aux pays voisins. Pour des profils de consommation spécifiques toutefois (en particulier les utilisateurs industriels très stables et prévisibles), tous les pays voisins offrent maintenant des réductions considérables (jusqu'à 90% !) à leur propre industrie. Febeliec plaide dès lors pour que dans notre pays aussi, les mêmes profils de consommation puissent bénéficier de ces mêmes réductions.

Au niveau des taxes, c'est surtout l'exemption partielle de l'obligation de service public, imposée à Elia en Wallonie (obligation d'achat de certificats verts par Elia) qui a été applaudie. De ce fait, ce coût a été réduit rétroactivement et de façon significative pour certaines entreprises, pour autant que celles-ci répondent à des critères spécifiques. Ce coût reste néanmoins substantiel et constitue une lourde charge pour l'industrie wallonne. Pour tous les consommateurs industriels belges, le coût pour la réserve stratégique a augmenté jusqu'à presque 1€/MWh, sans dégressivité ni plafonnement. Il y a également eu de nombreuses évolutions dans nos pays limitrophes, mais globalement les taxes sur la consommation d'électricité, tant en Flandre qu'en Wallonie, sont restées considérablement plus élevées que dans les pays voisins.



Febeliec continue dès lors d'œuvrer pour l'introduction d'une norme énergétique, comparant le coût de l'électricité de nos entreprises à celui de nos pays voisins. Si le coût de l'électricité en Belgique est plus élevé, les différentes autorités compétentes doivent prendre des mesures pour restaurer la compétitivité de notre industrie. *"Tant le gouvernement fédéral que flamand et wallon soutiennent l'idée d'une norme énergétique",* dit Peter Claes, directeur de Febeliec. *"Nous insistons donc pour que celle-ci soit introduite au plus vite."*

Contact: Thérèse van Bellinghen (Op de Beeck & Partners) – 0475/47.82.33 – therese@opdebeeck-partners.be